



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/195

**OBJET : MOTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN LYCÉE
PUBLIC ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE
TRANSPORT COLLECTIF**

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20191209-2019_195-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2019

**Le 9 décembre de l'année deux mille
dix-neuf à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	A		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E	M. DANNE	CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme FOURNIER
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/195

**OBJET : MOTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN LYCÉE
PUBLIC ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE
TRANSPORT COLLECTIF**

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20191209-2019_195-DE

Vu les statuts de la CCM,

Vu la délibération N°2017/108 relative à la construction d'un nouveau lycée,

Vu les documents prospectifs d'aménagement du territoire,

Vu les données statistiques de l'Académie de Bordeaux sur les effectifs des élèves dans les écoles primaires et les collèges de notre territoire,

Vu la commission vie locale du 5 novembre 2019.

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Aux portes de la Métropole dont la dynamique de développement est avérée, la Communauté de Communes de Montesquieu, sous l'aire d'influence de cette aire métropolitaine, connaît une croissance démographique continue et importante. L'attractivité de ce territoire se maintient et tend même à s'accroître ces dernières années.

En effet, entre 1968 et 2014, le territoire a gagné près de 26 600 habitants et a quasiment triplé sa population. Une évolution démographique bien plus importante par rapport à celles de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette croissance annuelle est trois fois supérieure à celle du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot).

Notre territoire se caractérise par une population au profil familial, un taux d'activité élevé tant pour les hommes que pour les femmes, et un nombre de jeunes de moins de 20 ans qui représentent environ 20 % de la population totale.

Les dernières études et diagnostics issus des travaux réalisés pour le Programme local de l'habitat en 2018 (PLH), le projet « mobilité » du Scot en 2019, le contrat enfance-jeunesse 2018-2021 avec la CAF, concordent sur ces données et sur le portrait de notre territoire.

Aujourd'hui, c'est plus de 43 000 habitants qui vivent sur la Communauté de Communes de Montesquieu.

Le nombre d'enfants scolarisés en écoles primaires et dans les collèges est passé de 6325 élèves en 2016, à 6713 élèves en 2019, dont 2023 collégiens. En ajoutant les effectifs des établissements privés ce sont 7972 élèves de ces classes d'âges, pour la rentrée 2019.

Les collégiens, répartis sur 3 collèges publics (un 4ème collège est à venir) et un collège privé, poursuivent leur scolarité sur les lycées de la métropole : Talence, Gradignan et même Bordeaux. L'éloignement géographique de ces établissements par rapport aux lieux de vie des lycéens pose de véritables questions d'égalité des chances pour ces élèves qui partent de leur arrêt de bus à 6h35 (pas toujours à proximité de leur domicile) et qui sont déposés le soir à l'arrêt de bus vers 19h. Pourtant, les trajets des lignes de bus ont été travaillés et réadaptés pour optimiser ces temps de trajet. Cependant, l'intensification des flux de circulation sur l'ensemble des axes routiers a nécessité d'avancer les horaires des lignes de bus desservant ces établissements de 20 à 25 minutes, un mois après la rentrée, malgré l'obtention de lignes supplémentaires.

Le lycée qui ouvrira au Barp d'ici 4 à 5 ans est évoqué comme lycée de secteur pour certaines communes de la CCM. Mais il faut être raisonnable. La croissance démographique du Val de l'Eyre, cumulée à celle de la CCM, semble annuler toute perspective de solution à moyen terme.

A titre d'exemple, le secteur de recrutement du Lycée Vaclav Havel en 2012 couvrait six communes de notre territoire à son ouverture : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle-Saint-Georges, Saint-Médard-d'Eyrans. Ce lycée tant attendu par les familles a suscité beaucoup d'espoirs, réduisant de façon concrète les temps de transports.

Après une année de fonctionnement, compte tenu du nombre trop important de lycéens en provenance de Bègles et Villenave d'Ornon, la carte scolaire a été modifiée. Mais pas en faveur des élèves de nos 6 communes. La déception a été grande, quand ils ont été de nouveau affectés vers les lycées de Talence,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/195

**OBJET : MOTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN LYCÉE
PUBLIC ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE
TRANSPORT COLLECTIF**

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20191209-2019_195-DE

SLOX

ayant à subir des trajets plus longs.

Les lycéens de la Communauté de Communes de Montesquieu ne peuvent servir de variable d'ajustement pour les effectifs des lycées de la métropole ou d'autres secteurs périurbains.

Pour que les jeunes de notre territoire aient la possibilité de poursuivre des études dans des conditions acceptables en réduisant leur temps de transport et leur permettre d'avoir une vie sociale en poursuivant des activités sportives et/ou artistiques d'autant plus nécessaires à cet âge, il est demandé à la Région d'inscrire **la construction d'un lycée sur la Communauté de Communes de Montesquieu dans son prochain plan des lycées.**

De façon concomitante, il apparaît également urgent de traiter les problèmes de mobilité qui ne trouvent pas de solution aujourd'hui, faute d'avoir une offre de transports collectifs calibrée aux besoins des habitants. La densification urbaine que connaissent les communes qui composent notre CDC génère des problématiques de déplacement criantes et sans précédent. Les temps de trajets se sont multipliés par deux, voire par trois. Quand il fallait 30 minutes pour rejoindre Bordeaux il y a 10 ans, c'est aujourd'hui 1h30 qu'il faut compter aux heures de pointes, en partant à 6h30 le matin.

Pour promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens, s'inscrire de façon concrète dans la transition énergétique, améliorer les conditions de mobilité, il est demandé à la Région **de développer et de renforcer les lignes de bus** (de préférence hybrides), avec un véritable maillage du territoire et un cadencement régulier pour que les utilisateurs de ces transports ne se retrouvent pas « coincés » sans possibilité de pouvoir partir et/ou rentrer, compte tenu d'horaires trop restreints actuellement.

Les élus du conseil communautaire appellent les habitants, les parents d'élèves, les élus, les membres des conseils d'administration des établissements scolaires primaires et collèges à se mobiliser pour faire remonter auprès des instances compétentes les deux demandes énoncées dans cette motion.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve cette motion pour la construction d'un lycée public, pour le développement et le renforcement de lignes de bus sur la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Mandate le Président pour faire la démarche de dépôt de cette motion auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Martillac, le 9 décembre 2019

Le Président de la CCM

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement